

**Commune de Woluwé-Saint-Lambert**  
*Monsieur le Bourgmestre G. DESIR*  
*Administration communale*  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 BRUXELLES

V/réf. : MBX/15212/Lindthout (corr. : M. BUNTINX)  
N/réf. : AVL/CC/WSL-3.12/s.352  
Annexes : 14 plans

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : WOLUWE-ST-LAMBERT – Avenue des Deux Tilleuls, 2 – Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout. Transformation d'une aile du complexe scolaire.

En réponse à votre lettre du 27 juillet sous référence, réceptionnée le 30 juillet 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur des transformations et la réaffectation partielle de l'aile « Dietrich » du Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout lequel se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé de l'ancienne propriété Lindthout (parc et partie des anciens bâtiments).

La Commission souscrit au remodelage des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages de l'aile tel que proposé et destiné à y installer les classes scientifiques et polyvalentes.

Elle souligne par contre l'ampleur et le coût de l'intervention globale (renouvellement de tous les châssis, bardage de l'entièreté des façades, nouvelles toitures, etc.) et regrette que cette campagne de travaux ne soit mise à profit pour améliorer l'articulation entre les anciens bâtiments et cette aile plus moderne.

La Commission fait également remarquer que si le gabarit du bâtiment reste inchangé, une uniformisation de son revêtement de façade en lieu et place de la bichromie actuelle aura probablement pour effet de renforcer sa présence dans le paysage environnant. Afin de limiter cette présence et l'impact sur le site classé, la CRMS demande de veiller à ce que les nouveaux vitrages qui seront installés en façades ne soient pas réfléchissants afin d'éviter tout effet de miroir.

La Commission regrette par ailleurs que les interventions projetées aux façades fassent disparaître certaines structures du bâtiment ancien au profit de solutions de moindre intérêt.

Ainsi, on remarque en façade Nord, la disparition de la double verrière verticale fermant la cage d'escalier centrale et assurant actuellement une transition optimale entre les parties gauche et droite de l'aile, de hauteur sensiblement différente (deux étages supplémentaires à droite). Cet élément fort et structurant disparaît complètement dans le nouveau projet pour devenir une zone neutre et inconsistante, ne matérialisant plus l'articulation entre les deux blocs.

La Commission demande aux auteurs de projet de pousser plus loin leur réflexion sur cette partie du projet dans le sens d'une articulation plus cohérente d'autant qu'il s'agit de la façade visible depuis le site classé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président